

**Pôle des affaires juridiques et institutionnelles**  
**paji@u-bourgogne.fr**

**Le Président de l'Université de Bourgogne,**

- **Vu le Code de l'Education notamment l'article L. 712-4 ;**
- **Vu les statuts de l'Université de Bourgogne, notamment l'article 24 ;**
- **Vu l'élection de Monsieur Pascal NEIGE à la commission de la recherche suite aux élections des 4 et 5 Février 2020 relatives aux conseils centraux ;**
- **Vu l'élection de Madame Karen FIORENTINO à la commission de la formation et de la vie universitaire suite aux élections des 4 et 5 Février 2020 relatives aux conseils centraux ;**

**- ARRETE -**

**Article 1 :**

Monsieur Pascal NEIGE, professeur à l'UFR Sciences Vie Terre Environnement (SVTE) est nommé Président du Conseil Académique en formation restreinte à compter de ce jour. Son mandat expire à l'échéance du mandat des représentants élus des personnels du Conseil Académique.

**Article 2 :**

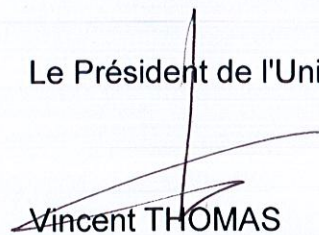
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal NEIGE, Madame Karen FIORENTINO assure les fonctions du Président du Conseil Académique en formation restreinte en sa qualité de vice-présidente.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services de l'Université de Bourgogne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'université et transmis au Recteur, Chancelier de l'Université.

Fait à Dijon, le 16 Mars 2021,

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

**Copie à :**

*Monsieur Pascal NEIGE, Professeur à l'UFR SVTE, Vice-Président à la Commission de la Recherche  
Madame Karen FIORENTINO, Professeur à l'UFR DSEP, Vice-Présidente à la Commission de la formation et de la vie universitaire*

*Direction Général des Services*

*Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI)*

*Pôle Recherche*

*Pôle formation et vie universitaire*

*Agence comptable / Pôle Finances*

*Pôle RH (SPE – BIATSS)*

*Rectorat*

*Publication sur le site internet de l'université de Bourgogne*